

Apologie de la liberté d'expression ou l'optimisme tragique.

Introduction : « **L'événement sera notre maître intérieur** », disait le philosophe existentialiste **Emmanuel Mounier (1905-1950)**. **Vendredi 16 octobre 2020, un peu avant 17h**, pendant que mon collègue de philosophie et moi-même replions les Roll-Up de l'exposition, installée dans le grand hall de notre lycée, et prêtée temporairement par l'association *Cartooning for Peace (Dessins pour la paix)*¹ afin de **promouvoir la liberté d'expression**, notre collègue d'histoire **Samuel Paty**, qui avait lors d'une approche explicative sur ce droit fondamental montré dans deux cours des caricatures dites « de Mahomet » à ses élèves, se faisait décapiter non loin de son collègue à Conflans-Sainte-Honorine. **Les Roll-Up repliés : autant de drapeaux de liberté en berne. Tragique coïncidence, qui me touche profondément, appel à penser, à résister. Le fanatisme a-t-il décapité la rationalité ?**

I. Le tragique : l'obscurantisme s'attaque à la liberté (d'expression et d'enseignement).

***Dans la logique perverse d'un fanatique, le crime est un « dur châtement »², une réparation légale, face à un outrage sacrilège : il s'agirait d'une exécution capitale.** Rappelons que les dérives extrémistes s'appuient sur **l'inversion des valeurs et des lois**, promeuvent des normes aussi arbitraires que cruelles, il s'agit d'un **dévolement total des religions**. Le respect dû à la loi repose sur sa **légitimité**, elle-même fondée par les droits fondamentaux (DDHC, 1789, et DUDH, 1945). **Le droit émanant d'un contrat social juste ne peut que vouloir préserver, toujours et partout, la vie et l'intégrité de la personne humaine.** Le terroriste endoctriné n'est plus capable de réflexion, il a d'abord tué en lui sa propre humanité avant d'en priver autrui. **Sa violence est injustifiable**, mais il a besoin, comme dans la fable de La Fontaine, de se donner un semblant de légitimité, alors il invente des chefs d'accusation arbitraires : il ne ferait que rendre justice ! **La loi du plus fort, ou du plus écervelé, n'est ni une loi, ni la meilleure !** Rappelons que la peine de mort est abolie en France depuis la loi Badinter (1981). Pour éviter **l'aveuglement de la « vengeance »**, la justice ne peut être rendue que par un tiers, extérieur au litige, dans le cadre d'une procédure contradictoire, donc suite à un procès en règle se rapportant aux lois en vigueur (Hegel). Rappelons aussi que **les progrès démocratiques s'expriment notamment par la mise en place d'appareils juridiques affranchis de la « loi du talion »³ pour instaurer des codes de lois dits « positifs » entrant en adéquation avec les droits « naturels » ou humains.** Or, la décapitation est une mise à mort d'une extrême brutalité⁴ puisqu'elle vise à **l'anéantissement et à l'avilissement de l'individu par-delà sa mort**⁵. Cette **volonté féroce d'annihilation de l'autre**, en le taxant « d'infidèle », de « chien de l'enfer », **est le reflet d'une idéologie barbare, qui assassine au lieu de penser, qui s'attaque aux penseurs engagés en premier lieu, car les clartés rationnelles dérangent les forces aveugles.**

¹ Du 28. 09 au 16. 10. 2020, le projet UNESCO « pour une éducation citoyenne via le dessin de presse » a été mené au lycée du Haut-Barr, avec l'intervention, le 2.10, de 4 membres de *Cartooning for Peace*, dont le caricaturiste Pierre Pauma.

² *Nouvel Observateur*, N° 2921, p. 30 : « Avant de s'enfuir, son assassin a pris une photo de sa victime gisant au sol et l'a publiée sur son compte Twitter, @Tchechene_270. L'insoutenable cliché est accompagné d'un message de revendication : « De Abdullah, le Serviteur d'Allah, A Macron, le dirigeant des infidèles, j'ai exécuté un de tes chiens de l'enfer qui a osé rabaisser Muhammad, calme ses semblables avant qu'on ne vous inflige un dur châtement ».

³ **La loi du talion** instaure certes une proportion entre le délit et la peine : « œil pour œil, dent pour dent », mais continue de cautionner le registre de la violence.

⁴ **L'exécution par supplice est bien pire que la loi du talion** tant est grande la disproportion entre les faits (montrer des caricatures dites « de Mahomet ») et la prétendue sanction (la décapitation, de plus, photographiée et postée sur le net).

⁵ **L'irrespect du corps d'un défunt est signe d'hubris chez les grecs**, cf. *Antigone*.



Gauche : M. Biani (Italie) Le 18 août 2014, le journaliste J. Foley est le 1er otage américain à être exécuté par un soldat de l'Etat islamique en Syrie. Cette caricature peut valoir pour tous les actes de décapitation terroriste : qui a véritablement perdu la tête ? Droite : M. Chagall : « Le loup et l'agneau » (Le loup dévore l'agneau, mais son reflet n'a plus de tête...).



***En quoi Samuel Paty aurait-il été « blasphémateur » ou « provocateur » ? Il a donné une leçon d'histoire dans le souci du respect de chacun⁶, sur la liberté d'expression pour expliquer les attentats perpétrés le 7 janvier 2015 au *Charlie Hebdo* causant la mort, par tirs à la kalachnikov, de douze personnes (les dessinateurs Charb, Cabu, Honoré, Tignous, Wolinski, l'économiste Bernard Maris, la psychanalyste et chroniqueuse Elsa Cayat, Michel Renaud, invité de la rédaction, le correcteur Mustapha Ourrad, ainsi que deux policiers, Franck Brinsolaro et Ahmed Merabet, et un agent de maintenance, Frédéric Boisseau). Expliquer un fait, fût-il terroriste, c'est l'une des dimensions du travail d'un enseignant d'histoire ou de philosophie. Pour penser, il faut savoir de quoi on parle, donc désigner un objet d'étude et l'expliquer. Si le cours doit porter sur la liberté d'expression (au programme), comment évacuer les différentes modalités de censure : politiques, financières, communautaristes, terroriste, autocensure... ? Mentionner le cas du *Charlie Hebdo*, c'est parler des dangers qui menacent la liberté d'expression, en l'occurrence de la liberté de la presse, et plus précisément du droit à l'excès, à l'outrance et à la parodie à des fins humoristiques. Rappelons par ailleurs, que le blasphème n'existe pas dans le droit français, par contre l'injure ou la diffamation peuvent être plaidées⁷ en justice. Le délit de provocation est, en droit français, l'incitation à commettre un acte illégal, ce qui ne peut nullement être imputé à l'enseignant.**

*Il convient également d'évoquer les limites de la liberté d'expression, qui sont fixées par la loi. La liberté d'expression est un principe absolu en France et en Europe, consacré par plusieurs textes fondamentaux : §11 de la DDHC (1789), §19 de la DUDH (1948), §10 de la Convention européenne des droits de l'homme, où cette liberté est assortie de limites. La loi du 21 juillet 1981, texte juridique français fondateur de la liberté de la presse et de la liberté d'expression, évoque comme délits de presse : la provocation, la diffamation et le racisme. Les limites à la liberté d'expression en France sont la diffamation, l'injure, ainsi que les propos appelant à la haine (notamment, l'incitation à la discrimination, à la violence, à la ségrégation, au négationnisme...). Rappelons que la diffusion numérique de propos haineux est un acte délictueux.

⁶ Il propose aux élèves gênés par ce cours de ne pas y assister ou de détourner le regard lors de la présentation des caricatures, la figuration de Mahomet étant interdite aux yeux de la plupart des musulmans. Cf. Le Monde, *Représentations de Mahomet : ce que disent le Coran et les autres textes de l'Islam*, Imbert, 26. 10. 2020. Si la satire, comme celle de *Charlie Hebdo* est condamnée, l'islam chiite fait preuve d'une certaine tolérance à l'égard des images du Prophète.

⁷ *Charlie Hebdo* a d'ailleurs gagné le procès pour « injures publiques à l'égard d'un groupe de personnes en raison de leur religion » mené par des associations musulmanes suite aux caricatures de Mahomet en 2006. Le tribunal a jugé : « Attendu que le genre littéraire de la caricature, bien que délibérément provocant, participe à ce titre à la liberté d'expression et de communication des pensées et des opinions (...); attendu qu'ainsi, en dépit du caractère choquant, voire blessant, de cette caricature pour la sensibilité des musulmans, le contexte et les circonstances de sa publication dans le journal "Charlie Hebdo", apparaissent exclusifs de toute volonté délibérée d'offenser directement et gratuitement l'ensemble des musulmans ; que les limites admissibles de la liberté d'expression n'ont donc pas été dépassées (...) ».

-**Les faits** : Le **1^{er} février 2006**, *France-Soir* publie 12 caricatures de Mahomet réalisées quelques mois plus tôt par des dessinateurs du journal danois *Jyllands-Posten*. Le **8 février 2006**, une semaine après *France-Soir*, **Charlie Hebdo** publie à son tour la série des caricatures de Mahomet de *Jyllands-Posten*. Il les accompagne d'un **dessin de couverture réalisé par Cabu**, sur lequel Mahomet, se prenant la tête dans les mains, s'écrie : « **C'est dur d'être aimé par des cons** ». Le **dessin est surmonté du titre « Mahomet débordé par les intégristes »**, sous-entendant que les « cons » ainsi désignés sont **les intégristes uniquement** : une partie de la communauté musulmane, néanmoins, se sent visée. Depuis, le journal est menacé de **représailles**. Dans la nuit du **1^{er} au 2 novembre 2011**, les locaux de *Charlie Hebdo* sont la cible d'un **incendie criminel** provoqué par un cocktail Molotov. Le **19 septembre 2012**, une **vive polémique** naît à la suite de la publication de **nouvelles caricatures de Mahomet**. Le journal fait donc l'objet de **violences relevant du vandalisme, puis du terrorisme**. Le **7 janvier 2015**, vers 11 h 30, **deux islamistes radicaux**, les frères Chérif et Saïd Kouachi, cagoulés font irruption dans les locaux du journal à Paris 11^e et **ouvrent le feu, comme dans une scène de guerre**.

	<p>« Je suis Charlie » est un slogan créé par Joachim Roncin, un graphiste français, dans les heures suivant l'attentat contre le journal Charlie Hebdo et utilisé le 7 janvier 2015 et les jours suivants en soutien aux victimes. Cette phrase est principalement utilisée sous forme d'image ou d'un hashtag sur les réseaux sociaux, devenant notamment un des slogans les plus utilisés de l'histoire du réseau Twitter. De nombreuses manifestations ont lieu les 10 et 11 janvier 2015, dans lesquelles le slogan « Je suis Charlie » est massivement utilisé, partout dans le monde. Certains toutefois, minoritaires, ont revendiqué le fait de « ne pas être Charlie », trouvant les caricatures trop provocatrices. Le slogan est finalement repris pour le « premier numéro des survivants ». La rédaction de <i>Charlie Hebdo</i>, hébergée dans les locaux du journal <i>Libération</i>, utilise le slogan sur la une du premier numéro rédigé après l'attentat : on y découvre « Je suis Charlie » inscrit sur un panneau tenu par Mahomet versant une larme et déclarant « Tout est pardonné ». Trois ans après les faits, le journaliste de <i>Libération</i> et <i>Charlie Hebdo</i> Philippe Lançon, blessé lors de l'attentat, estime que « “Je suis Charlie” était un cri humaniste, d'effroi et de mélancolie. (...) On se levait pour un principe, pour la vie, pour un principe de vie », il déplore toutefois son instrumentalisation extérieure : « “Je suis Charlie” est devenu l'étiquette magique qu'on faisait valser au gré de ses intérêts, de ses combats et de ses préjugés ; en clair, une injonction qui visait à regrouper autant qu'à exclure, à regrouper en excluant ». Cette formule est devenue un emblème de la résistance au terrorisme et a ensuite été déclinée : « Je suis Paris », « Je suis Bruxelles », etc.</p>
	

- **Le Charlie Hebdo est un journal satirique, qui est porteur d'un esprit contestataire et outrancier, que l'on peut ne pas apprécier et dont on peut critiquer les excès, mais qui a le droit d'exister⁸.** Rappelons que la **loi sur la presse de 1881** protège les individus, mais autorise les moqueries à l'égard des croyances, qu'elles soient politiques ou religieuses. « **L'esprit Charlie** » consiste à **rire de tout**, avec des cibles récurrentes comme les militaires, les religieux intégristes ou l'extrême droite. Critique envers l'ensemble de la classe politique, le journal, à **l'esprit caustique et libertaire**, se signale par **un ton antireligieux, athée et anticlérical**. **La religion n'est cependant le thème que de 7 % des unes.** Le journal a été taxé d'« islamophobe » et accusé de faire preuve d'une « obsession » à l'encontre des musulmans : cependant, **de 2005 à 2015, 1,3 % seulement des couvertures se sont moquées de l'islam**, qui a été le sujet principal de 7 unes - alors que le catholicisme a été traité par 21 d'entre elles. **Par ailleurs, c'est contre l'extrême droite française, la religion catholique et les dérives du libéralisme économique que sont dirigées les critiques les plus récurrentes.**

⁸Mentionnons la **citation apocryphe de Voltaire** : « **Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrais jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire** ». Voltaire, suite à la décapitation injuste du Chevalier de la Barre en 1766 aux griefs de « blasphème » et « d'impiété » par les pouvoirs français de l'époque affiliés au catholicisme, l'a réhabilité. Cf. aussi son *Traité sur la tolérance*, 1763, sur l'affaire J. Calas.



Gauche : Tignous, caricaturiste assassiné le 7 janvier 2015, illustre ce qu'est l'esprit contestataire du journal satirique : être bouffon, se moquer des pouvoirs en place, qu'ils soient militaires, religieux ou financiers.

Droite : La Une de la couverture du *Charlie Hebdo* N° 712, du 6 février 2006, réalisée par Cabu, caricaturiste assassiné le 7 janvier 2015, dénonce l'intégrisme islamiste, et non pas l'islam, puisque le « prophète » (une caricature n'est jamais le réel, par définition) pleure d'être « aimé par des cons », à savoir « les intégristes », donc cela signifie clairement que l'islam authentique rejette la violence et l'aveuglement des fanatiques.

- Le **procès des complices des terroristes, début septembre 2020, ravive les tensions** : le 2 septembre 2020, *Charlie Hebdo* décide de **republier les caricatures de Mahomet** qui avaient été invoquées comme **mobile** par les auteurs des attentats de janvier 2015, alors que débute le **procès des complices présumés des auteurs**. La rédaction du journal déclare ne pas vouloir céder à la peur et la menace : « Nous ne nous coucherons jamais. Nous ne renoncerons jamais ». La publication provoque des réactions hostiles dans plusieurs pays musulmans. **Le 25 septembre, une attaque terroriste islamique au tranchoir de boucher près des anciens locaux de *Charlie Hebdo* fait deux blessés**. L'individu voulait mettre le feu aux locaux de *Charlie Hebdo* (ignorant que la rédaction avait déménagé !). Le contexte est particulièrement tendu, le procès se déroule sous haute surveillance. **L'homicide de Samuel Paty s'inscrit dans le contexte « d'appels aux meurtres » lancés depuis la republication des caricatures de Mahomet par *Charlie Hebdo* début septembre.**



Cette caricature de Boligan (Mexique), intitulée « Presse », pourrait désormais s'intituler « Enseignement ».

L'enseignant supplicié, Samuel Paty, est victime de « l'islamisme politique », dérive religieuse radicalisée et terroriste, mais aussi de la « calomnie virale »⁹ via les réseaux sociaux : âgé de 47 ans et père de famille, enseignant d'histoire-géographie au collège du Bois d'Aulne, il explique début octobre à ses élèves de quatrième, ce qu'est la liberté d'expression au moyen des caricatures de Mahomet, lors de deux cours. Une élève âgée de 13 ans, Z., réagit de façon particulièrement agressive et insolente, elle est exclue pour deux jours. Le processus de « chasse à l'homme » débute avec la mobilisation de Brahim C., père de Z., qui diffuse une dizaine de posts sur Facebook ainsi qu'une vidéo contre le professeur. Il porte ensuite plainte contre l'enseignant pour « diffusion d'image pornographique » (une des caricatures montre le prophète dénudé), en retour l'enseignant porte plainte pour « diffamation ». Le filet se referme progressivement avec l'instrumentalisation de l'affaire par Abdelhakim Sefrioui, un islamiste fiché S, qui en appelle à « stopper » le professeur « voyou » sur les réseaux sociaux en donnant ses coordonnées. L'enseignant est donc victime de doxing¹⁰. La traque s'achève, dix jours plus tard, devant le corps mutilé de Samuel Paty, enseignant identifié par le meurtrier au moyen d'indications qu'il achète à des élèves prêts à le désigner « innocemment » pour de l'argent !

⁹ Cf. *Le Monde*, 24. 10. 2020, E. Vincent, N. Chapis, A. Carpentier : *Attentat de Conflans, comment le tueur a cherché d'autres cibles sur les réseaux sociaux, avant Samuel Paty*. Le tueur réclamait l'adresse de ceux qui « offensent » l'islam.

¹⁰ Le doxing, ou doxxing, est une pratique consistant à rechercher et à divulguer sur l'Internet des informations sur l'identité et la vie privée d'un individu dans le dessein de lui nuire.

-L'assassin radicalisé, **Abdoulakh Anzorov, tchéchène de 18 ans**, est un **fondamentaliste**, qui ne se soucie pas d'une approche historique et éclairée du Coran : il croit odieusement avoir vengé l'honneur bafoué du prophète. Pour lui, être musulman, c'est appliquer à la lettre la *charia* (la « voie » ou la loi) envers les « mécréants, **ce qui revient à adopter une interprétation caricaturale, rétrograde et faussée de l'islam. Toute minorité confessionnelle qui veut s'exempter du respect des règles édictées par un Etat de droit est une association hors la loi, porteuse de sédition (sectaires ou séparatistes), et doit donc être condamnée comme telle, a fortiori pour des groupes terroristes.** Il convient, comme le font les musulmans français, qui dénoncent ces actes de barbarie contraire à leur religion, de **distinguer « l'islam », religion riche d'interprétations plurielles, profondément respectueuse de la vie¹¹, de « l'islamisme », dérive intégriste violente.**

-La calomnie numérique, un virus mortel : **Lorsqu'on attise les braises en déformant les faits, en mentant, en calomniant sur le net un enseignant** « coupable » d'avoir donné un cours sur la liberté d'expression en lien avec l'actualité, **on ne fait rien d'autre que de mésuser, précisément, de la liberté d'expression**, et qui plus est, de **désigner à la meute féroce une cible**. L'accélération temporelle (10 jours) rendue possible par les réseaux sociaux cristallise la haine. **Bouc émissaire de l'obscurantisme, Samuel Paty a tragiquement payé de sa vie ses convictions libérales. Promouvoir les droits humains - ici dans l'exercice de ses fonctions - revient-il à se mettre en péril ?**



Mana Neyestani (Iran) : « liberté, démocratie, droits de l'homme, femme= homme, liberté », et on devrait ajouter « liberté d'expression ».

-A force d'attentisme n'en vient-on pas à laisser le pire advenir ? **L'omerta sur l'extrémisme religieux ou politique, qui infiltre l'école¹², n'est-il pas dangereux ?** Depuis plusieurs années, la principale menace terroriste provient de **réseaux djihadistes**. Portée partout dans le monde à un niveau inédit, elle est notamment incarnée par **Daesh, Al Qaïda et leurs réseaux affiliés**, dont le projet est d'imposer une **idéologie islamiste totalitaire par la violence**, en procédant à des actions d'éclat, dont le retentissement frappe de sidération les esprits. Par ailleurs, dans une **démocratie effective**, la **tolérance** permet d'avoir des **convictions personnelles**, mais aussi d'accepter que d'autres aient des **convictions contraires ou différentes**, si chacun demeure dans le respect de la loi.

¹¹ *Nouvel Observateur*, N° 2921, p. 36-39 : « **L'islamisme est une maladie de l'islam** », interview du recteur de la Grande Mosquée à Paris : « **Le Coran affirme que la vie est sacrée** : « Si tu tues un seul innocent, tu as tué toute l'humanité ». **Le Prophète lui-même (...)** qui a même été attaqué physiquement, **n'a jamais réagi avec violence. Notre religion ne l'autorise pas** ». « Les adolescents doivent comprendre que des choses qui, peut-être, ne leur plaisent pas, peuvent être dites : je dois accepter qu'on se moque de moi. **La liberté d'expression est inscrite dans notre société démocratique. Elle est un bien précieux. La caricature, la satire, sont des spécificités françaises, il faut en accepter toutes les règles. Seule la loi pose les limites** ». « **L'islam est parfaitement adapté à la laïcité, qui met les religions sur un pied d'égalité** ».

¹² *Nouvel Observateur*, 16. 10. 2020 : *L'école est contaminée par la tentation communautariste*. Dans « Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école » (Editions Hermann), l'ex-inspecteur général de l'Education nationale Jean-Pierre Obin dénonce, **depuis son rapport paru en 2004**, la montée du radicalisme dans les établissements.



Chedly Belkacem (Tunisie). L'endoctrinement des enfants est l'une de stratégies de l'organisation de l'Etat islamique. Formés pour devenir des combattants, les jeunes garçons sont appelés des « lionceaux » et les jeunes filles des « perles ». Les œillères dont ils sont affublés en font des combattants féroces.

II. L'optimisme tragique : comment lutter contre la décapitation de la raison ?

***Transmettre une culture éclairée : le leitmotiv des Lumières : « Sapere aude » (« Ose penser » !).**

Kant formulait une injonction dans son opuscule *Was ist Aufklärung ? (Qu'est-ce que les Lumières ?)*, 1784) : « *Habe Mut Dich Deines eigenen Verstandes zu bedienen* » (« **Aie le courage de te servir de ton propre entendement** »). Une discipline de la pensée pour raisonner de façon logique et humble est de mise afin d'éviter les égarements de la crédulité. C'est dans cet héritage philosophique notamment, que s'inscrit le message de la philosophe juive **Hannah Arendt (1906-1975) déplorant que la « banalité du mal » résulte de l'absence de capacité à penser, et donc à discerner le bien du mal**. L'enchaînement tragique qui mène au meurtre de Samuel Paty se compose de petits actes médiocres de calomnie, de mensonges, démultipliés par les réseaux sociaux (*fama volat* – la réputation s'envole), sur lesquels se greffe un mal radical, la décapitation, qui relève de l'impensable, d'où la stupeur collective qui en résulte. **Tous les co-acteurs de ce crime, dépourvus de réflexion éclairée, n'en sont pas moins coupables.**

***Respecter inconditionnellement les droits humains, en pensées comme en actions** : la venue des membres du **réseau Cartooning for peace au lycée fait partie de l'un des moyens de lutte, par l'intelligence et l'humour, contre « l'infâme »** (Voltaire désignait ainsi le fanatisme – à l'époque de l'église catholique). Il s'agit bien de donner **réalité aux droits humains édictés dans la DUDH (1948)**, qui garantissent un socle juridique et éthique humaniste, à portée universelle, permettant de dépasser la variation des cultures et des mœurs. **Si ces droits fondamentaux valent comme garde-fou contre les dérives, il convient néanmoins de veiller à leur application**. Ainsi que le dit la philosophe **Simone Weil (1909-1943)** : « un droit n'est pas efficace en lui-même, mais seulement par l'obligation à laquelle il correspond ». **Or, comment garantir la liberté d'expression ? En la pratiquant, en se forgeant un esprit critique par une éducation émancipatrice, par le dialogue philosophique, une culture éclairée, la connaissance des lois, la consultation de médias libres et pluriels¹³...** Les promoteurs de la liberté d'expression actualisent un droit fondamental, inaliénable, car **« renoncer à sa liberté, c'est renoncer à sa qualité d'homme »**, avertit Rousseau. Là où les droits humains sont respectés fleurit la paix : **« Toute action pour la paix est un acte de courage politique »**, affirme Christiane Taubira¹⁴.

¹³ Le Conseil National de la Résistance (CNR, regroupant des résistants de toutes les obédiences politiques) avait rédigé le 15 mars 1944 un programme intitulé « Les jours heureux », dans lequel étaient revendiqués le respect de « la pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression », ainsi que « la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'Etat, des puissances d'argent et des influences étrangères ».

¹⁴ Femme politique française, garde des Sceaux (2012-2016), elle a porté le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe, et a été elle-même victime de caricatures racistes.



Gauche : La majorité des caricatures de ce cours sont extraites de l'ouvrage : *Les droits de l'homme, c'est pour quand ?*, 120 dessins de presse préfacés par Christiane Taubira, Cartooning for peace, Gallimard, 2018.

Droite : Gatto (Italie) : des livres échelles, tremplins, ascension, qui élèvent les esprits.

***S'indigner, telle est l'injonction du Résistant déporté et rescapé Stéphane Hessel (1917-2013)**¹⁵.

« La Résistance a été un moment historique très particulier, qui n'a aucune raison de se reproduire sous cette forme : un pays occupé, des gens qui doivent résister à une situation qui leur est insupportable. **Mais nous sommes aujourd'hui face à des situations insupportables et contre lesquelles nous devrions avoir le même type de réaction (...)** »¹⁶. Or, **si s'indigner doit conduire à s'engager, alors cela est inévitablement corrélé d'une part à une réflexion** pour discerner des finalités bienveillantes, puis trouver les moyens adaptés à l'obtention des fins visées, et **d'autre part, au fait d'assumer sa liberté d'expression**, ce qui ne va pas sans une certaine prise de risque¹⁷.

Se cultiver pour faire sienne une culture humaniste qui donne des ailes** : connaître, c'est tout d'abord un acte de partage (« co- »), mais aussi de « naissance », ou de renaissance perpétuée. Ce ***gai savoir (*gaya scienza*, selon l'expression nietzschéenne) suppose de cheminer authentiquement, avec courage et effort, vers la vérité, de vivre le savoir comme une saveur, un festin ou un banquet de l'âme. « **La vie, moyen de la connaissance – avec ce principe au cœur, on peut non seulement vaillamment, mais même gaiement vivre et gaiement rire !** »¹⁸, écrit Nietzsche. Une dimension existentielle accordée aux lectures, vivantes, est un enrichissement du regard et de la pensée, une élévation, partageable. « **Maintenant, je suis léger, maintenant, je vole, maintenant, je me survole, maintenant, un Dieu danse en moi** », affirme Zarathoustra¹⁹ dans le chapitre : « Lire et écrire ».

***Eduquer à la paix et cultiver un esprit de fraternité** : Notre établissement, affilié à l'UNESCO, **promeut une culture de la paix via des approches irénologiques et polémologiques** pour identifier les facteurs soit belligènes soit pacificateurs. **Comment devient-on fanatique ?** Le penseur Edgar Morin²⁰ précise que l'esprit de guerre du fanatique procède par **réductionnisme** de l'autre au pire, **manichéisme** qui distingue le Bien absolu du Mal absolu, et **réification** qui donne réalité à des illusions doctrinales. Cette **structure mentale enfermée** constitue un **obstacle épistémologique**. La quête de vérité suppose **un esprit ouvert à la complexité, au doute et à la modestie**. Le spécialiste de l'islam, Adrien Candiard²¹, explique que le fanatisme est avant tout une « **erreur théologique** », qui porte à l'absolu des objets comme le culte ou les commandements. **Ce remplacement de Dieu par d'autres objets est un dévoiement théologique qui porte le nom d'idolâtrie.**

¹⁵ Auteur de l'essai *Indignez-vous !* (2010), est un diplomate, résistant, écrivain et militant politique français d'origine allemande, il a participé à la rédaction de la déclaration Universelle des Droits de l'homme.

¹⁶ Stéphane Hessel, *Engagez-vous !*, entretiens avec Gilles Vanderpooten, éd. L'Aube, 2011, p. 13-14.

¹⁷ *Idem*, p. 19. : « **La liberté d'expression – au moins en France – est un acquis auquel il ne faut renoncer en aucun cas. Les risques que l'on sera peut-être amené à prendre sont la marque d'un caractère ferme** ».

¹⁸ Nietzsche, *Le gai savoir*, GF Flammarion, 1997, p. 261.

¹⁹ Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra*, Aubier-Flammarion, 1969, p. 113.

²⁰ Le Monde, tribune d'Edgar Morin, 05. 02. 2016 : « Eduquer à la paix pour résister à l'esprit de guerre ».

²¹ Le Monde des Religions, 19. 10. 2020 : **Le fanatisme remplace Dieu par un objet fini et croit ainsi pouvoir le posséder.**

***Promouvoir la laïcité, valeur socle du pacte républicain** : la laïcité, fondement juridique, mais aussi éthique, s'appuie sur la volonté de permettre **une coexistence pacifiée des différentes communautés et convictions dans un esprit de tolérance et de respect des lois républicaines**. Depuis la **loi de 1905**, séparant les Eglises et l'Etat (les communautés religieuses relèvent de la sphère privée alors que la société civile relève de la sphère publique), la laïcité constitue un principe fondateur de la République Française, devenue une **valeur constitutionnelle** en 1946. Sous le terme de laïcité (du grec *laikos* : le peuple dans son ensemble), il faut entendre : 1. **le respect de la liberté de conscience** (dans la diversité de ses manifestations, que l'on soit croyant, agnostique ou athée) ; 2. **l'égalité entre les options spirituelles ou philosophiques** (pas d'option prévalente) ; 3. **l'universalité de la loi de la République** (aucune option spirituelle ne peut outrepasser la loi). Dans la sphère privée, toutes les religions sont autorisées, tant qu'elles restent modérées, tolérantes, et respectueuses des lois. **Depuis les lois Ferry, l'école est laïque, gratuite et obligatoire.**

***Poétiser le réel** : « **C'est quand tu es ivre du chagrin que tu n'as plus du chagrin que le cristal** » (§200), René Char²². C'est bien l'affliction face à l'horreur qui, paradoxalement, permet de puiser en son fond des ressources insoupçonnées pour faire fleurir des possibles cristallins, purifiés. Face à la barbarie, « **Je n'ai pas peur, j'ai seulement le vertige** », écrit le poète résistant. « **On ne se bat bien que pour les causes qu'on modèle soi-même et avec lesquelles on se brûle en s'identifiant** », telle est la voie de l'authenticité. « **Nous devons surmonter notre rage et notre dégoût, nous devons les faire partager, afin d'élever et d'élargir notre action comme notre morale** » (§100), autrement dit, c'est à plusieurs qu'on s'élève dans une co-création engagée. « **A tous les repas pris en commun, nous invitons la liberté à s'asseoir. La place demeure vide mais le couvert reste mis** » (§131), car « **Résistance n'est qu'espérance** » (§168). La quête du Beau est salvatrice : « **Dans nos ténèbres, il n'y a pas une place pour la Beauté. Toute la place est pour la Beauté** » (§237).

Conclusion : E. Mounier a mené **une résistance²³ intellectuelle, au nom de profondes convictions humanistes**. Il prônait un « **optimisme tragique** », non pas candide, mais lucide²⁴. Le tragique de l'existence ne peut en occulter l'incroyable beauté, qui suscite, pour celui qui a des yeux réellement ouverts, **un étonnement admiratif renouvelé, rieur²⁵**. Même lors des pages les plus sombres de l'histoire, des actes inouïs de bienveillance ont vu le jour²⁶. Mounier revendique la nécessité de **l'engagement (theoria cum praxi)** pour faire fleurir le meilleur, au nom de **la vie de l'esprit²⁷**, si bien qu'il pratiquait « la politique de la porte ouverte », faisant de **l'hospitalité** un mode de vie : « **L'amour est aveugle, mais c'est un aveugle extra-lucide** ». L'amour bienveillant actualisé constitue à ses yeux un fondement existentiel : « **L'acte d'amour est la plus forte certitude de l'homme, le cogito existentiel irréfutable : J'aime, donc l'être est, et la vie vaut la peine d'être vécue** »²⁸.

²² René Char, *Feuillets d'Hypnos*, Folio Plus classique, 2007, p. 60.

²³ Arrestation, grève de la faim, puis résistance à Dieulefit, dans la Drôme, pendant l'Occupation.

²⁴ *Idem*, p.52 : « **La lucidité est la blessure la plus rapprochée du soleil** » (§169).

²⁵ « Ces mille façons de rire, le propre de l'homme, nous enseignent que **les sociétés frappées d'autodérision aiguë sont plus que d'autres traversées d'optimisme** » C. Taubira, p. 19. Nietzsche : « **Le courage veut rire** ».

²⁶ *Walter, une vie de résistances*, Neva édition, 2012, écrit par Claire Rösler-Le Van, p. 72-73 : le résistant, déporté et rescapé de Dachau, Walter Bassan, expliquait que les détenus prélevaient une cuillère de soupe de leur gamelle pour la donner aux plus faibles.

²⁷ *Emmanuel Mounier et sa génération, Lettres, Carnets et inédits*, Parole et Silence, 2000, p. 112 : « Pour la véritable vie de l'esprit, l'action n'est pas un mal nécessaire, mais la surabondance de l'âme dans le service des hommes ».

²⁸ E. Mounier, *Œuvres complètes*, tome 3, p. 455. *E. Mounier et sa génération*, p. 150 : « **J'aime la vie et les gens, je veux qu'ils aient du pain et de la liberté** ».